

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 11 juillet 2022 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

**Sont présent-e-s :**

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Est aussi présente :**

Madame Éline Déry, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**1. Ouverture de la séance**

Mot de bienvenue

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h15.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Constatation du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Déclaration de conflit d'intérêt

- 5- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
- 6- Suivi des séances précédentes
- 7- Correspondance
- 8- Frais de déplacement
- 9- Renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 84035
- ~~10- Fermeture de chemins municipaux~~
- 11- Demande du Groupe L'
- 12- Travaux publics - Achat d'une tondeuse
- 13- Achat de cellulaires
- 14- Site de transbordement - Location d'une toilette
- 15- Renouvellement – Abonnement Journal Equity
- 16- Services des incendies
  - 16.1 Inspection de l'équipement et du véhicule – Service des incendies
  - 16.2 Rencontre avec les pompiers
- 17- Travaux routiers
  - 17.1 Coupe de l'herbe – Chemins municipaux
  - 17.2 Réparation de glissières de sécurité
- 18- Adoption des listes de comptes payés et payables
- 19- Période de questions
- 20- Nouvelles des membres du conseil
- 21- Varia
- 22- Prochaine séance
- 23- Clôture de la séance

#### **2022-07-154 - Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

#### **4. Déclaration de conflit d'intérêt**

Madame la conseillère Louise Grenier déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit l'item # 8 Frais de déplacements.

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de questions soumises au conseil, soit les items # 11 Demande du Groupe L' et l'item # 17.1 Coupe de l'herbe – Chemins municipaux.

## **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**

### **2022-07-155 - Adoption du procès-verbal du 13 juin 2022**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **6. Suivi des séances précédentes**

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

## **7. Correspondance**

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil.

Madame la conseillère Louise Grenier quitte la table du conseil et elle ne participe pas aux délibérations sur l'item # 8.

## **8. Frais de déplacement**

### **2022-07-156 – Frais de déplacement**

**CONSIDÉRANT** les hausses du coût de la vie et de l'essence;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de nomination à des organismes, des membres du conseil utilisent leurs véhicules personnels pour effectuer des déplacements ne faisant pas partie de l'exercice normal de leurs fonctions d'élu-e-s;

**CONSIDÉRANT QUE** des membres du personnel sont également amenés à utiliser leurs véhicules personnels pour effectuer des déplacements afin de s'acquitter de mandats de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de verser des frais de déplacement aux membres du conseil et du personnel qui utilisent leurs véhicules personnels pour réaliser des mandats de la municipalité, et ce, sur présentation de documentation justifiant les raisons des déplacements. Les frais de déplacement remboursés le seront à raison de 0,55 \$ par kilomètre parcouru.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votant-e-s et présent-e-s**

Il est confirmé que Madame la conseillère Louise Grenier n'a pas participé aux délibérations sur cet item, qu'elle n'a pas voté pas et qu'elle n'a pas tenté pas d'influencer le vote.

## **9. Renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 84035**

### **2022-07-157 – Renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 84035**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu et lu la copie du document de renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que ce document comprend une demande d'informations relativement à ce renouvellement afin de mettre à jour le dossier de la municipalité et que les membres du conseil acceptent que ces informations soient transmises;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de fournir les informations requises et de signer le document au nom de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet. Le conseil mandate également la direction générale de payer la prime annuelle d'assurance montant à un total de 19 393,28 \$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **~~10. Fermeture de chemins municipaux~~**

Sujet reporté

Madame la conseillère Guylaine La Salle quitte la table du conseil et elle ne participe pas aux délibérations sur l'item # 11.

## **11. Demande du Groupe L'**

### **2022-07-158 – Demande du Groupe L'**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la réalisation de sa programmation, le Groupe L' organise un tournoi de pêche le 6 août 2022 pour lequel il requiert les services gratuits suivants

de la municipalité : quatre (4) poteau de clôture en fer et le 'planteur'; quatre (4) tables de pique-nique; deux (2) poubelles.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le conseil accepte les demandes du Groupe L' et qu'il mandate la direction générale de procéder au suivi quant aux services demandés.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers votant-e-s et présent-e-s**

Il est confirmé que Madame la conseillère Guylaine La Salle n'a pas participé aux délibérations sur cet item, qu'elle n'a pas voté pas et qu'elle n'a pas tenté pas d'influencer le vote.

## **12. Travaux publics – Achat d'une tondeuse**

### **2022-07-159 – Travaux publics – Achat d'une tondeuse**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement du service des travaux publics est vieillissant et demande une mise à niveau;

**CONSIDÉRANT QU'**une tondeuse à pelouse est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des estimations ont été recueillies, soumises au conseil et que le commerçant Campbell's Polaris offre le plus bas prix à 469,00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de procéder à l'achat d'une tondeuse à pelouse du commerçant Campbell's Polaris pour un montant de 469,00 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **13. Achat de cellulaires**

### **2022-07-160 – Achat de cellulaires**

**CONSIDÉRANT QUE** des employé-e-s de la voirie n'ont pas d'appareils cellulaires, et donc, aucun moyen de communication lorsqu'ils sont en service;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la municipalité est vaste et que des liens doivent être maintenus entre les employé-e-s pour les suivis quotidiens et les appels d'urgence afin d'assurer la sécurité de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM), via Solutia Telecom Bell, offre des plans forfaitaires Voix à rabais pour les élu-e-s et les employé-e-s des municipalités membres;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la part de Solutia Telecom Bell au montant de 199,00 \$ pour l'achat d'un appareil cellulaire, et, 14,40 \$ pour les frais d'abonnement mensuels plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**un employé met, par ailleurs, son cellulaire à la disposition de la municipalité et qu'il paraît juste de lui offrir un dédommagement de 19,50 \$ par mois pour l'utilisation de données sur son forfait tout comme celui offert à d'autres employé-e-s de la voirie;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de signer une entente avec Solutia Telecom Bell pour l'achat d'un appareil cellulaire au montant de 199,00 \$ et de payer des frais de 14,40 \$ pour le service d'abonnement mensuel à un forfait Voix plus les taxes applicables. Le conseil mandate également la direction générale de faire des paiements de 19,50 \$ par mois à l'employé ayant le matricule # 31 pour le dédommager de l'utilisation de données sur son forfait.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

#### **14. Site de transbordement - Location d'une toilette**

##### **2022-07-161 – Site de transbordement - Location d'une toilette**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite améliorer les installations sanitaires au site de transbordement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Sanivac offre un tarif de location pour une toilette ainsi qu'un service de vidange hebdomadaire au montant de 150,00 \$ plus taxes sur une base de vingt-huit jours de location;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de faire le suivi pour la location d'une toilette du Groupe Sanivac et de payer un montant de 150,00 \$ plus les taxes applicables sur une base de vingt-huit jours de location. Le conseil accepte également de payer des frais de 65,00 \$ plus les taxes applicables pour la livraison de la toilette. Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau et la direction générale sont autorisés à signer, au nom de la municipalité, toute entente relative à cette location

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **15. Renouvellement – Abonnement Journal The Equity**

### **2022-07-162 – Renouvellement – Abonnement Journal The Equity**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement au journal arrive à échéance en juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal est une entreprise locale de diffusion d'information;

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil d'encourager les entreprises locales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de renouveler l'abonnement au journal The Equity au montant de 34,49 \$ incluant les taxes applicables.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **16. Service des incendies**

### **16.1 Inspection de l'équipement et du véhicule**

#### **2022-07-163 – Inspection de l'équipement et du véhicule**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire l'inspection mécanique annuelle du camion du service des incendies;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire l'inspection annuelle du matériel APRIAS et des bonbonnes des pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie LevittSécurité est disponible pour l'inspection du matériel APRIAS et des bonbonnes, et, que le garage Bélair pour l'inspection mécanique du camion;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de faire les démarches nécessaires pour les inspections annuelles du matériel APRIAS et des bonbonnes des pompiers ainsi que du véhicule du service des incendies et de payer les frais afférents à ces inspections.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## 16.2 Rencontre avec les pompiers

### **2022-07-164 – Rencontre avec les pompiers**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que le conseil mandate Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, Madame la mairesse suppléante Louise Grenier, Madame la conseillère Adrienne Turgeon ainsi que la direction générale afin de rencontrer les pompiers de L'Île-du-Grand-Calumet membres du BGCP.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## 17. Travaux routiers

Madame la conseillère Guylaine La Salle quitte la table du conseil et elle ne participe pas aux délibérations sur l'item # 17.1.

### 17.1 Coupe d'herbe – Chemins municipaux

#### **2022-07-165 – Coupe d'herbe – Chemins municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite faire l'entretien des bordures des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux soumissions dont l'une de M. Henri La Salle au montant de 5 395,00 \$ et l'autre de M. Shawn Smith au montant de 5 400,00 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de M. Smith présente plus clairement les détails du matériel utilisé et des services qui seront rendus, dont la possibilité de couper jusqu'à six pieds de largeur et des arbres de deux pouces de diamètre;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Henri La Salle a bénéficié de l'octroi de ce contrat d'entretien à plusieurs occasions au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** les clauses 8, 9 et 10 du règlement # 2021-254 portant sur la gestion contractuelle favorisent une alternance des entrepreneurs retenus, et ce, dans un esprit de gestion diligente et de juste concurrence entre les entrepreneurs locaux;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le conseil mandate la direction générale de signer une entente contractuelle au montant de 5 400,00 \$ plus les taxes applicables avec M. Shawn Smith pour effectuer la coupe d'herbe en bordure des chemins municipaux. Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau et la direction générale sont autorisés à signer toute entente relative à cette résolution.



Le vote est demandé.

Pour 2  
Contre 2

Le maire indique qu'il exerce son droit de vote et il le fait en faveur de la résolution.

**Adopté à la majorité des membres votant-e-s et présent-e-s**

Il est confirmé que Madame la conseillère Guylaine La Salle n'a pas participé aux délibérations sur cet item, qu'elle n'a pas voté pas et qu'elle n'a pas tenté pas d'influencer le vote.

## **17.2 Réparation de glissières de sécurité**

### **2022-07-166 – Réparation de glissières de sécurité**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite faire la mise à niveau progressive de ses glissières de sécurité et que deux de celles-ci requièrent une attention immédiate au # 120 et # 125 du chemin de la Montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu deux soumissions de la compagnie Ployard pour la réparation de ces glissières se chiffrant à 16 082,85 \$ et 12 425,25 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut procéder aux réparations pour des questions de sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la mairesse suppléante Louise Grenier, il est résolu que le conseil prenne la décision d'aller avec un unique soumissionnaire et qu'il accepte les soumissions de la compagnie Ployard et qu'il mandate la direction générale de signer une entente contractuelle avec elle au montant de 28 508,10 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

## **18. Adoption des listes de comptes payés et payables**

### **2022-07-167 - Adoption des listes de comptes payés et payables**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- chèques # 1766 à # 1802 totalisant 907 497,82 \$;
- Salaires totalisant 28 605,81 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de 936 103,63 \$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

### **19. Période de question**

La période de questions débute à 19h55 et se termine à 20h15.

### **20. Nouvelles des membres du conseil**

Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Aucune nouvelle

Madame la conseillère Louise Grenier  
La fête de la St-Jean-Baptiste s'est bien déroulée. Des activités ont eu lieu toute la journée.

Rappel des contes gratuits en ligne du Réseau Biblio. Invitation à visiter leur site Internet.

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Aucune nouvelle

Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Remerciement pour les services qui seront rendus dans le cadre du Tournoi de pêche.

Madame la conseillère Adrienne Turgeon  
Aucune nouvelle

### **21. Varia**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

### **22. Prochaine séance**

La prochaine séance du conseil est prévue lundi le 15 août 2022 à 19h.

### **23. Clôture de la séance**

#### **2022-07-168 – Clôture de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de clore la présente séance à 20h27.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Élaine Déry, directrice générale